



ACADÉMIE DE DIJON

Liberté

Égalité

Fraternité

CAFFA
**Certification d'aptitude aux
fonctions de formateur académique**

Réunion d'information – session 2021

16 septembre 2020

Corps d'inspection

Sommaire

- 1. Le CAFFA : une ambition nationale, un enjeu académique et un enrichissement professionnel**
- 2. Le CAFFA : un cadre réglementaire national**
- 3. Le CAFFA : formation et accompagnement des candidats**

1. Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) ...

*... **une ambition nationale** visant l'amélioration de la qualité de la formation des personnels d'enseignement et d'éducation tout au long de la vie et la montée en puissance de l'expertise professionnelle*

Les finalités de cette certification professionnelle

- réfléchir sur ses pratiques professionnelles, formaliser et communiquer sur l'analyse conduite
- enrichir le parcours professionnel
- constituer un vivier de formateurs

2. Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) ...

*... un **cadre réglementaire** national précis pour une certification académique*

Textes de référence :

Décret n°2015-885 du 20 juillet 2015

Arrêté du 20 juillet 2015

Circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015

Le décret du 20 juillet institue une **certification d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA)**, exigée des candidats aux fonctions comportant des activités d'animation, de recherche et de formation dans le cadre de la formation initiale et continue des personnels enseignants et des personnels d'éducation de l'enseignement du second degré

Les conditions d'inscription :

- examen ouvert aux :
 - personnels enseignants du second degré,
 - conseillers principaux d'éducation titulaires,
 - contractuels en CDI

 - justifier, au 31 décembre de l'année de l'examen, d'au moins cinq années **de services accomplis (*)** en qualité de professeur ou CPE titulaire ou non titulaire dans :
 - un EPLE
 - une unité spéciale d'enseignement
 - une école supérieure du professorat (IUFM, ESPE, INSPE)
 - ...
- (*) de manière continue, discontinue ou à temps partiel, effectués dans les mêmes conditions, hors du territoire national**

Les épreuves :

- ADMISSIBILITÉ (1^{ère} année)

- une épreuve

un entretien de 45 minutes avec le jury (15 minutes d'exposé et 30 minutes d'entretien) à l'appui du dossier fourni par le candidat, constitué d'un rapport d'activités de 5 pages maximum (hors annexes) et des rapports d'évaluation administrative et pédagogique

- ADMISSION (2^{ème} année)

- deux épreuves

a. *une épreuve de pratique professionnelle au choix du candidat (analyse de séance dans le cadre du tutorat ou animation d'une action de formation) suivie d'un entretien avec les deux examinateurs qualifiés adjoints au jury ;*

Durée : 60 à 90 minutes + 30 minutes d'entretien

b. *un mémoire professionnel (20-30 p hors annexes) et sa soutenance avec les membres du jury et les deux examinateurs qualifiés adjoints au jury. Travail personnel de réflexion sur un sujet choisi par le candidat portant sur une problématique d'accompagnement ou de formation.*

Durée : 45 minutes dont 30 minutes d'entretien.

→cursus accompagné sur les deux années dans le cadre du plan académique de formation

Les quatre domaines de compétences du formateur :

1. Penser – Concevoir – Élaborer

2. Mettre en œuvre – Animer

3. Accompagner l'individu et le collectif

4. Observer – Analyser - Évaluer

↳ ces quatre grands domaines sur lesquels se fonde la certification, sont déclinés en critères adaptés aux épreuves :

Les critères de l'épreuve d'admissibilité

▪ Le rapport d'activité :

- *Qualité du questionnement et des hypothèses envisagées*
- *Qualité formelle du rapport*
- *Méthodologie précise et rigoureuse, étayée par des références théoriques*
- *Intérêt du dispositif expérimenté*
- *Traitement, analyse et interprétation des données recueillies*

▪ L'entretien :

- *Qualité de la communication*
- *Analyse distanciée du travail (points forts, points faibles)*
- *Ecoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle*
- *Mise en perspective, projection dans le métier de formateur*

⇒ **quatre niveaux d'évaluation fixés pour chaque critère observable :**

Très insuffisant, Insuffisant, Satisfaisant, Très satisfaisant

Les critères pour les épreuves d'admission

➤ L'analyse de pratique et entretien du candidat avec le stagiaire :

- *qualité de l'analyse de la séance*
- *dialogue constructif*
- *remarques hiérarchisées*
- *conseils pertinents et opérationnels*
- *pertinence des pistes de réflexion et du prolongement possible proposé*

➤ Animation d'une action de formation :

- *traitement de la problématique au regard des objectifs annoncés*
- *ancrage dans le cadre de référence et le contexte de l'exercice*
- *capacité à accompagner un collectif professionnel*
- *utilité des supports et des outils mobilisés*

➤ L'entretien du candidat avec les examinateurs :

- *Analyse distanciée*
- *Justification des choix opérés*
- *Ecoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle*
- *Reconstruction de l'entretien avec le stagiaire*

⇒ **quatre niveaux d'évaluation fixés pour chaque *critère observable* :**

Très insuffisant, Insuffisant, Satisfaisant, Très satisfaisant

Les critères pour les épreuves d'admission (suite)

▪ Le mémoire :

- *Qualité du questionnement et des hypothèses envisagées*
- *Qualité formelle du mémoire*
- *Méthodologie précise et rigoureuse, étayée par des références théoriques*
- *Intérêt du dispositif expérimenté*
- *Traitement, analyse et interprétation des données recueillies*

▪ La soutenance :

- *Qualité de la communication*
- *Analyse distanciée du travail (points forts, points faibles)*
- *Ecoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle*
- *Mise en perspective, projection dans le métier de formateur*

⇒ **quatre niveaux d'évaluation fixés pour chaque critère observable :**

Très insuffisant, Insuffisant, Satisfaisant, Très satisfaisant

3. Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA)

... la formation et l'accompagnement des candidats

Formation : dates et contenus

■ Préparation à l'admissibilité :

- 3 journées de 6h encadrées par Sandrine DOURU (INSPE – 51 rue Charles Dumont à Dijon)
- Mercredi 7 octobre 2020 : Le rapport d'activité
 - Vendredi 13 novembre 2020 : La place du formateur
 - Mercredi 16 décembre 2020 : Préparation de l'entretien avec le jury

■ Préparation à l'admission :

Seuls les candidats admissibles inscrits aux épreuves d'admission du CAFFA seront convoqués aux formations de préparation à l'admission pour l'année en cours

- 4 journées de 6h encadrées par Lucie CORBIN et Denis LOIZON (INSPE – 51 rue Charles Dumont à Dijon)
- Mercredi 18 novembre 20 : Préparation à la rédaction du mémoire (LC)
 - Mercredi 25 novembre 20 : L'entretien conseil et son analyse (DL)
 - Mercredi 09 décembre 20 : La formation d'adulte et l'analyse de formation (DL)
 - Mercredi 13 janvier 21 : Préparation à la soutenance du mémoire (LC)

→ + **une demi-journée supplémentaire pour les admissibles : 30 septembre 2020 :**

Préparation à la rédaction du mémoire (cahier des charges, attendus, méthodologie, choix problématique, bibliographie)

Le calendrier académique

▪ L'inscription au CAFFA :

- inscriptions à la session d'admission et d'admissibilité 2021 **du lundi 31 août à 12h00 au lundi 24 septembre 2020 à minuit** à l'adresse suivante : <https://extranet.ac-dijon.fr/diplome/>
- envoi de la confirmation d'inscription et des pièces justificatives : **le vendredi 25 septembre 2020** (le cachet de la poste faisant foi)

▪ Admissibilité :

- **lundi 4 janvier 2021 : envoi rapport d'activité** (en 4 exemplaires) (le cachet de la poste faisant foi)
- **du 25 janvier au 05 février 2021 : épreuve d'admissibilité**
- **semaine du 08 au 12 février 2021: publication des résultats**

• Admission :

- **le 23 novembre 2020 au plus tard : choix de l'épreuve de pratique professionnelle**
(par courriel à l'adresse suivante : ce.dec3-atoss3@ac-dijon.fr)
- **du 11 janvier au 29 janvier 2021 : épreuve de pratique professionnelle (sur site)**
- **mercredi 03 mars 2021 au plus tard : dépôt du mémoire professionnel** (en 6 exemplaires) (le cachet de la poste faisant foi)
- **du 29 mars au 09 avril 2021 : soutenance du mémoire professionnel**
- **semaine du 12 au 16 avril 2021 : publication des résultats**

Le site académique

⇒ Informations et contacts à retrouver sur la page dédiée du site académique :



The screenshot shows the homepage of the Académie de Dijon website. At the top, there is a navigation bar with links for ELÈVES, ETUDIANTS, PARENTS, PERSONNELS, PRESSE, NEWSLETTER, and SERVICES EN LIGNE. Below this is the logo of the Académie de Dijon and the URL ac-dijon.fr. A search bar is present with the placeholder text 'Entrez votre recherche ici' and an 'OK' button. Below the search bar, there is a link to 'Retrouvez toute l'information sur le site education.gouv.fr'. The main navigation menu is highlighted in purple and includes links for ACADÉMIE, ECOLE, COLLÈGE, LYCÉE, ORIENTATION, FORMATIONS, EXAMENS ET CONCOURS (circled in red), and ACTION ÉDUCATIVE. Below the navigation menu, there are several sections: 'L'académie de Dijon engagée pour l'inclusion', 'Les rendez-vous de l'inclusion' (Mardi 15 septembre), and a grid of icons for various services like Vidéos, Organisation, Contact, Photos, Facebook, I-Prof, e-services, PIA, Webmail, Twitter, Disciplines, and B.O.

Le site académique

ACADÉMIE	ECOLE, COLLÈGE, LYCÉE	ORIENTATION, FORMATIONS	EXAMENS ET CONCOURS	ACTION ÉDUCATIVE
<p>INFORMATIONS GÉNÉRALES ET PRATIQUES</p> <p>Attestations - Relevés de notes - Diplômes Communications de copies d'examen Candidats en situation de handicap Diplômes étrangers : ENIC NARIC Eduscol CNDP</p> <p>VOIE PROFESSIONNELLE (BAC PRO, CAP, BEP, MC, BP, BMA)</p> <p>Baccalauréat professionnel (BCP) Brevet d'études professionnelles (BEP) Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) Mention complémentaire (MC) Brevet professionnel (BP) Brevet des Métiers d'Art (BMA)</p> <p>FAQ</p> <p>Examens de la voie professionnelle</p> <p>INDEMNISATION DES JURYS - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT</p> <p>L'application IMAG'IN</p>	<p>DIPLOME NATIONAL DU BREVET ET CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE</p> <p>Diplôme national du brevet Certificat de formation générale</p> <p>POST BAC</p> <p>Brevet de technicien supérieur Diplômes comptables Diplôme d'état de conseiller en Économie Sociale et Familiale Diplôme d'expert automobile D.E.M.E D.E.E.S D.E.E.T.S</p> <p>CONCOURS ET RECRUTEMENT DE PERSONNELS</p> <p>Les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation Les personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS) Les personnels d'encadrement Les personnels des bibliothèques Les personnels ITRF</p>	<p>BACCALURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE</p> <p>Inscriptions Epreuves terminales Bac. général 2021 Bac. technologique 2021 Bac 2021 : les enseignements de spécialité dans les établissements de l'académie</p> <p>CONCOURS SCOLAIRES ET EXAMENS DIVERS</p> <p>Concours Général des Lycées Concours Général des Métiers DELF et DALF Brevet d'Initiation aéronautique et certificat d'aptitude à l'aéronautique Certificat de préposé au tir Olympiades de mathématiques VAE</p> <p>CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES</p> <p>Certification complémentaire 2CA-SH CAPA-SH CAFIREME CAFFA CPLDS CAPPEI</p>	<p>Actualités</p> <p>BMA Ferronnier d'art</p> <ul style="list-style-type: none"> ➡ résultats de l'académie de Créteil ➡ résultats de l'académie de clermont Ferrand ➡ résultats l'académie de Dijon <p>BMA Graphisme et décor</p> <ul style="list-style-type: none"> ➡ résultats de l'académie de Nancy ➡ résultats l'académie de Dijon <p>➡ DATES DE PUBLICATION DES RÉSULTATS DES EXAMENS 2020</p> <p>Pour connaître les évaluations de fin d'année, consulter les deux FAQ suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➡ Bac, brevet, CAP, BEP, BP 2020 : les réponses à vos questions ➡ BTS, DCG : FAQ du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche <p>- Pour toutes questions sur les concours, écrire à l'adresse : ce_dec3@ac-dijon.fr</p> <p>- Pour toutes questions sur les examens, écrire à l'adresse : dec@ac-dijon.fr</p> <p>➢ FAQ diplômes du travail social – gestion de la crise sanitaire – version au 03/06/2020</p> <p>CONCOURS</p>	

TEMPS D'ÉCHANGES

Vos questions